

ARRÊTÉ n°2018-36-DAGAP

MODIFIANT LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES DES SCRUTINS DU 11 DÉCEMBRE 2018 RELATIFS AU RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS ET DES USAGERS AUX CONSEILS DES UFR ALL, SHS ET STS

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-24 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n°2018-26-DAGAP du 26 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'UFR ALL,
- Vu l'arrêté n°2018-27-DAGAP du 26 octobre 2018 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'UFR ALL,
- Vu l'arrêté n°2018-28-DAGAP du 26 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'UFR SHS,
- Vu l'arrêté n°2018-29-DAGAP du 26 octobre 2018 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'UFR SHS,
- Vu l'arrêté n°2018-30-DAGAP du 26 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'UFR STS,
- Vu l'arrêté n°2018-31-DAGAP du 26 octobre 2018 relatif à l'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des personnels au conseil d'UFR STS.

ARRÊTE

Article 1

Le calendrier des opérations électorales concernant les scrutins du 11 décembre 2018 prévus par les arrêtés susvisés est modifié comme suit :

- La date limite de dépôt des candidatures initialement fixée au vendredi 16 novembre 2018 à 12h00 est reportée au lundi 26 novembre 2018 à 12h00. Il en est de même pour le dépôt des professions de foi.
- La date de la réunion du Comité Electoral Consultatif initialement fixée au jeudi 22 novembre 2018 est reportée au vendredi 30 novembre 2018.

Le reste est sans changement.

Article 2

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues par les arrêtés susvisés.

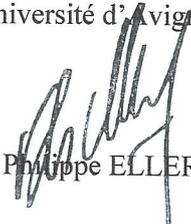
Article 3

Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 15 novembre 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,




Philippe ELLERKAMP

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES
Campus Hannah Arendt
Site centre-ville
74 rue Louis Pasteur - Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)4 90 16 27 08 ou 28 43
service-affaires-juridiques@univ-
avignon.fr
<http://www.univ-avignon.fr>